



TRANSMIS LE 16/10/2025
REÇU LE 16/10/2025
AFFICHÉ LE 17/10/2025
NOTIFIÉ LE 17/10/2025
PUBLIÉ LE 17/10/2025
'EXÉCUTOIRE' 17/10/2025

2025/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025
DÉLIBÉRATION N°17

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – ADHÉSION DE LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE À LA CENTRALE D'ACHAT DU RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH) – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-cinq, le 9 du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA, Philippe CHANIAUD.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Camille PRÉVOST.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Bruno DE CARLI : Marie-Christine CAVECCHI.

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Jacques DUCROCQ : Nadine SENSE.

Rachel SABATIER GIRAULT : Claire LE BERRE.

Irène CORNUAU : Michelle SCHIDERER.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Françoise MENDY LASCOT : Vincent MULOT

ABSENTS

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

Alain VERBRUGGHE

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Pasionaria ENEDAGUILA

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Océane USTASE.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 02 octobre 2025, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la commande publique

Question n°17 du CM en date du 09/10/2025-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2025 DÉLIBÉRATION n°17

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – ADHÉSION DE LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE À LA CENTRALE D'ACHAT DU RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH) – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-2 et suivants,

CONSIDÉRANT que la Ville, pouvoir adjudicateur, possède la faculté de recourir à une centrale d'achat, ayant pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, des activités d'acquisition de fournitures ou de services, ou encore, la passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services,

CONSIDÉRANT que la centrale d'achat du RESAH propose des marchés publics dans les domaines de la santé, la biologie, l'environnement du patient, les services généraux, la restauration, la logistique,

CONSIDÉRANT que le catalogue de marchés proposés par le RESAH permettrait à la Ville de bénéficier de contrats dont elle ne dispose pas aujourd'hui,

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre à ses besoins en matière de marchés publics dans les domaines sociaux et médico-sociaux, il est pertinent pour la Ville d'adhérer à la centrale d'achat du RESAH,

CONSIDÉRANT que les frais annuels d'adhésion (par année civile) à la centrale d'achat sont de 600 € HT,

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion adressée au RESAH le 12 septembre 2025 par les services de la Ville et la proposition d'adhésion transmise par le RESAH le 17 septembre 2025,

APRES l'avis de la Commission Ressources et développement en date du 25 septembre 2025,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal



Ville de Franconville la Garenne (95130)
 Direction de la commande publique

Question n° 17 du CM en date du 09/10/2025-P2/2

Article 1^{ER} : DECIDE d'adhérer à la centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH), sise 47 rue de Charonne – 75011 PARIS, afin de participer aux marchés publics dans les domaines médico-sociaux.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que tous les actes nécessaires à cette adhésion.

Article 3 : DIT que l'adhésion au RESAH nécessite le règlement de frais d'adhésion à hauteur de 600 € HT par an.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la passation, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés passés par la centrale d'achat du RESAH, pour le compte de la Ville, et à engager les dépenses liées aux coûts de participation.

Article 5 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 6 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 7 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
 Xavier MELKI
 Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller régional d'Ile-de-France



Le 17 octobre 2025
 par délégation du Maire
 L'Adjoint au Maire
 ABRI VERBRUGGHE

Caractère Exécutoire



À l'unanimité des votants

Pour : 36 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Acte à classer

DEL09102025Q17

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-16T08-08-33.00 (MI264585467)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20251009-DEL09102025Q17-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

COMMANDE PUBLIQUE - ADHÉSION DE LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
À LA CENTRALE D'ACHAT DU RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS
(RESAH) - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE
SIGNER LA CONVENTION D'ADHÉSION.

Date de décision : 09/10/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 17 - CP GS RESAH v4.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 16/10/25 à 08:08

Date 16/10/25 à 08:08

Date 16/10/25 à 08:12

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha